



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la  
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE  
28 FÉVRIER 2022**

Assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, tenue le lundi 28 février 2022 à 9 h 30 exceptionnellement à huis clos et par visioconférence en raison de la pandémie de la COVID-19 et tel que permis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, sous la présidence de M. Benoit Ladouceur, président, et à laquelle ont assisté :

M. Eugène Jolicoeur, 1<sup>er</sup> vice-président  
M. Daniel Aucoin, 2<sup>ième</sup> vice-président  
M. Raymond Berthiaume, membre  
M. Robert Auger, membre  
Mme Patricia Lebel, substitut

Étaient également présents :

Mme Chantal Marceau, directrice générale et secrétaire-trésorière  
Mme Valérie Foucault, coordonnatrice administrative et assistante secrétaire-trésorière  
M. Louis-Philippe Buist, ing., coordonnateur génie et technologies  
M. Daniel Paquette, directeur des opérations

Était absente :

Mme Lise Gagnon, membre

**RÉSOLUTION NO : A12-02-2022  
(Ouverture de l'assemblée)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Berthiaume  
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

**QUE** l'assemblée soit ouverte.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO : A13-02-2022  
(Adoption de l'ordre du jour)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Auger  
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

En y retirant le point 5 :

5. Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2022-2023-2024;

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 24 janvier 2022;
4. Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer du fonds d'administration;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

5. Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2022-2023-2024;  
**- RETIRÉ**
6. Affectation de l'excédent de fonctionnement cumulé non affecté – Remboursement aux villes membres;
7. Approbation des hypothèses actuarielles – Avantages sociaux futurs;
8. Autorisation d'un emprunt temporaire – Règlement 41;
9. Avis de motion règlement 38-1 – Règlement d'emprunt modifiant le règlement numéro 38 décrétant des travaux de mise aux normes des systèmes de dosage d'alun et d'hypochlorite de sodium de l'usine de filtration de la RAIM – Amendement pour augmenter la dépense et le montant de l'emprunt;
10. Adoption de soumission RAIM-2022-001 – Services professionnels – Entente cadre en ingénierie;
11. Autorisation de signature – lettre d'entente 2022-01 – Modification du poste de commis soutien administratif et création d'un poste de technicien en administration;
12. Affaires nouvelles;
13. Correspondances :
  - Ville de Terrebonne – Résolution 51-01-2022 – Autorisation de signature de l'avenant numéro 1 à l'Entente de financement entre le Ministère de la Sécurité publique (MSP), la RAIM et les villes de Terrebonne et Mascouche – Mise en œuvre de mesures de gestion des risques liés aux inondations;
  - Ville de Mascouche – Résolution 220131-13 – Autorisation de signature de l'avenant numéro 1 à l'Entente de financement entre le Ministère de la Sécurité publique (MSP), la RAIM et les villes de Terrebonne et Mascouche – Mise en œuvre de mesures de gestion des risques liés aux inondations;
  - Ville de Mascouche – Résolution 220131-22 – Adoption des prévisions budgétaires 2022 de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins et autorisation du paiement de la quote-part pour l'année 2022;
  - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) – Approbation du règlement numéro 41 de la RAIM;
14. Période de questions;
15. Levée de l'assemblée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **RÉSOLUTION NO : A14-02-2022**

**(Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 24 janvier 2022)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur  
APPUYÉ PAR : Raymond Berthiaume

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 24 janvier 2022 soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la  
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**RÉSOLUTION NO : A15-02-2022**

**(Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer du fonds d'administration)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur  
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

**QUE** le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) accepte les listes des paiements émis et des salaires payés aux montants respectifs de 2 080 301,93 \$ et de 161 538,32 \$.

**QUE** le conseil d'administration de la RAIM accepte les listes des comptes à payer aux montants respectifs de 137 600,46 \$, 3 787,04 \$ et de 366 180,69 \$ préparées le 21 février 2022 et en autorise les paiements.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO : A16-02-2022**

**(Affectation de l'excédent de fonctionnement cumulé non affecté – Remboursement aux villes membres)**

---

**ATTENDU** la résolution A06-01-2022 autorisant la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) à rembourser aux villes de Terrebonne et Mascouche un montant total de 926 186 \$;

**ATTENDU QUE** ce remboursement doit se comptabiliser en contrepartie des revenus de quotes-parts de l'exercice financier 2022;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement cumulé non affecté au budget 2022 en contrepartie de cette diminution de revenus de quotes-parts;

IL EST PROPOSÉ PAR : Patricia Lebel  
APPUYÉ PAR : Robert Auger

**QUE** le conseil d'administration de la RAIM autorise une affectation de l'excédent de fonctionnement cumulé non affecté d'un montant de 926 186 \$ au budget 2022.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO : A17-02-2022**

**(Approbation des hypothèses actuarielles – Avantages sociaux futurs)**

---

**ATTENDU QU'**il y a lieu que le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) approuve les hypothèses actuarielles utilisées pour la comptabilisation des avantages sociaux futurs au rapport financier 2021;

**ATTENDU** la recommandation de la firme AON quant aux choix des hypothèses actuarielles à utiliser;

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Berthiaume  
APPUYÉ PAR : Patricia Lebel





No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la  
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**RÉSOLUTION NO : A19-02-2022**

**(Avis de motion règlement 38-1 – Règlement d'emprunt modifiant le règlement numéro 38 décrétant des travaux de mise aux normes des systèmes de dosage d'alun et d'hypochlorite de sodium de l'usine de filtration de la RAIM – Amendement pour augmenter la dépense et le montant de l'emprunt)**

Le conseiller Eugène Jolicoeur donne avis de motion à l'effet d'adopter à une prochaine assemblée ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 38-1 modifiant le règlement numéro 38 décrétant des travaux de mise aux normes des systèmes de dosage d'alun et d'hypochlorite de sodium de l'usine de filtration de la RAIM afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 008 000 \$.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO : A20-02-2022**

**(Adoption de soumission RAIM-2022-001 – Services professionnels – Entente cadre en ingénierie)**

**ATTENDU QUE** la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels – Entente cadre en ingénierie (RAIM-2022-001);

**ATTENDU QUE** l'avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 5 janvier 2022;

**ATTENDU QUE** quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 1<sup>er</sup> février 2022;

**ATTENDU QUE** le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article:

	<b>Pointage final</b>	<b>Montant</b>
Les Services EXP inc.	6,04	267 546,83 \$ t.t.c.
Tetra Tech QI inc.	5,45	278 314,23 \$ t.t.c.
BHP Experts-conseils S.E.C.	----	----
FNX Innov inc.	----	----

**ATTENDU QUE** les firmes BHP Experts-conseils S.E.C. et FNX Innov inc. ne se sont pas qualifiées puisque leur pointage intérimaire est inférieur à 70 points, tel qu'il est prévu à la loi (art. 573.1.0.1.1 L.C.V.);

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration de la RAIM ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 318 101,33 \$ (t.t.c.);

**ATTENDU QUE** le nom de la firme Les Services EXP inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 28 février 2022;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Les Services EXP inc.;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Aucoin  
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

**QUE** le conseil d'administration de la RAIM accepte la soumission de la firme Les Services EXP inc. pour les services professionnels – Entente cadre en ingénierie, au montant de 232 700,00 \$ (taxes en sus).

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### RÉSOLUTION NO : A21-02-2022

(Autorisation de signature – lettre d'entente 2022-01 – Modification du poste de commis soutien administratif et création d'un poste de technicien en administration)

**ATTENDU** le départ du commis soutien administratif temporaire de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) à l'automne 2021;

**ATTENDU QUE** l'évolution constante des besoins administratifs démontre la nécessité de créer un poste régulier à temps complet de technicien en administration pour soutenir l'organisation dans la croissance du volume de ses activités et lui permettre de répondre aux nombreux défis des prochaines années;

**ATTENDU** la volonté de la RAIM de modifier le titre du poste de commis administratif pour celui d'agent administratif en d'en modifier la description de fonction;

**ATTENDU** la lettre d'entente 2022-01 modifiant le poste de commis soutien administratif et créant le poste de technicien en administration;

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur  
APPUYÉ PAR : Robert Auger

**D'AUTORISER** la modification du poste de commis soutien administratif pour un poste d'agent administratif (classe 5 provisoire) et la création d'un poste de technicien en administration (classe 6 provisoire).

**QUE** le conseil d'administration de la RAIM autorise la signature de la lettre d'entente numéro 2022-01 intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 4361, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** le président et la secrétaire-trésorière, ou un des vice-présidents et l'assistante secrétaire-trésorière en leur absence, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, la lettre d'entente portant le numéro 2022-01.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### RÉSOLUTION NO : A22-02-2022 (Correspondances)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur  
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

**QUE** les correspondances mentionnées à l'ordre du jour soient acceptées tel que présentées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la  
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**RÉSOLUTION NO : A23-02-2022**  
**(Levée de l'assemblée)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Auger  
APPUYÉ PAR : Patricia Lebel

**QUE** l'assemblée soit et est levée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Président

Secrétaire-trésorière